

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 677

9 septembre 1999

SOMMAIRE

Arge S.A., Luxembourg	pages 32450, 32451	Paribas Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32463
ATS Lux S.A., Differdange	32477, 32479	Paribas Institutions, Sicav, Luxembourg	32465
Azero Investments S.A., Mamer	32480	Passing Shot S.A., Luxembourg	32464
(La) Borsa, S.à r.l., Luxembourg	32451	Patri S.A., Luxembourg	32469
Canal House International, S.à r.l., Mamer	32493	Persia Kunst, S.à r.l., Luxembourg	32465
(La) Costa, S.à r.l., Luxembourg	32456, 32457	Petra Facility Management S.A., Luxembourg	32466
Firen S.A., Luxembourg	32452	Pollone Holding S.A., Luxembourg	32466, 32467
First National Holding S.A., Luxembourg	32452	Polytex Pensioen B.V., Luxembourg	32467
FKI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32452	Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg	32468
Fraponi S.A., Luxembourg	32453	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg	32468, 32469
Future Electronics Systems, S.à r.l., Luxembourg	32452	Promax S.A., Luxembourg	32470
Gestelec S.A., Luxembourg	32453	Publi 2000, S.à r.l., Giewel	32470
Glaverbel Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	32453	Quartal S.A., Luxembourg	32467
GMP, Le Groupe Must Partener S.A., Luxbg	32458	Regidor Holding S.A., Luxembourg	32470
Groupe Indosuez Funds Investment Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32453	Reny S.A., Luxembourg	32465
Holborn S.A., Mamer	32452	Reverdy Investments S.A., Luxembourg	32470
Immobilière Goy, S.à r.l., Dudelange	32454	R.I.I., Réalisation Immobilière Industrielle S.A., Luxembourg	32471
Inacom Services Europe S.A., Luxbg	32454, 32455	Riyadian Investment Corporation S.A., Luxbg	32471
Indépendance et Expansion S.C.A., Luxembourg	32455	Saima Avandero International S.A., Luxembourg	32471
Infrastructure Européenne, S.à r.l., Luxembourg	32455	SCN, Société Luxembourgeoise de Centrales Nucléaires S.A., Luxembourg	32470
International Real Estate Investors Holding S.A., Luxembourg	32455	Securities & Patrimony Active Management S.A., Luxembourg	32472
International Real Estate Management S.A., Luxembourg	32487	Selar S.A., Luxembourg	32473
Inter Republic Holding S.A., Luxembourg	32456	Select Invest Fund, Sicav, Luxembourg	32472, 32473
Jandia Westerland S.A., Luxembourg	32458	Serva Benelux S.A., Luxembourg	32475
Josschi Holding S.A., Luxembourg	32459	SES, Société Européenne des Satellites S.A., Betzdorf	32464
Juzwa S.A., Luxembourg	32457	SEVICO, Service Investment Co S.A., Luxbg	32474
Kriton S.A., Luxembourg	32460	Sigma Food Holding S.A., Luxembourg	32474
Lambsdorff Investments S.A., Luxembourg	32460	Simis Holding S.A., Luxembourg	32480
Lusana Participations S.A., Luxembourg	32459	Société Electrique de l'Our, Luxembourg	32470
Markgest S.A., Luxembourg	32459	Spac Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	32496
Marsid Holdings S.A., Luxembourg	32460	Standard Finance International S.A., Luxembourg	32475, 32476
Mayflower Overseas Holdings S.A., Luxembourg	32461	Svecia Securities, Sicav N.3, Luxembourg	32476, 32477
Meli Luxembourg S.A., Luxembourg	32461	Tampico S.A., Luxembourg	32451
Mosser A.G., Luxembourg	32464	Technique International Investments Holding, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	32474
Nareco S.A., Luxembourg	32461	Téléphonie S.A., Luxembourg	32472
Nicoletta S.A., Luxembourg	32461	Telepost Holding S.A., Luxembourg	32473
Nipa S.A., Luxembourg	32460	Thermotransport Luxembourg, G.m.b.H., Luxbg	32479
Novoceram Benelux, S.à r.l., Luxembourg	32464		
Orana Invest S.A., Luxembourg	32461		
Oranburger S.A., Luxembourg	32463		
Paneel S.A., Luxembourg	32463		

ARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.959.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ARGE S.A., avec siège social à Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, en date du 3 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 331 du 17 décembre 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 81 du 10 février 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Fentange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Docquier, comptable, demeurant à B-Hachy.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de CHF 20.005.600,- (vingt millions cinq mille six cents francs suisses), représenté par 200.056 (deux cent mille cinquante-six) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

2.- Réduction du capital social de CHF 1.253.900,- (un million deux cent cinquante-trois mille neuf cents francs suisses) en vue de le ramener de son montant actuel de CHF 20.005.600,- (vingt millions cinq mille six cents francs suisses) à CHF 18.751.700,- (dix huit millions sept cent cinquante et un mille sept cents francs suisses), par annulation de 12.539 (douze mille cinq cent trente-neuf) actions rachetées par la société, portant les numéros 106.023 à 108.532, 170.269 à 172.543, 180.893 à 183.241, 197.931 à 203.335. Le but de la réduction est d'éviter la détention de parts propres en portefeuille-titres.

3. - Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à CHF 18.751.700,- (dix-huit millions sept cent cinquante et un mille sept cents francs suisses), représenté par 187.517 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.»

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate qu'elle a pris connaissance du rapport du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de CHF 1.253.900,- (un million deux cent cinquante-trois mille neuf cents francs suisses),

en vue de le ramener de son montant actuel de CHF 20.005.600,- (vingt millions cinq mille six cents francs suisses) à CHF 18.751.700,- (dix-huit millions sept cent cinquante et un mille sept cents francs suisses).

L'assemblée décide d'opérer cette réduction par l'annulation de 12.539 (douze mille cinq cent trente-neuf) actions rachetées par la société, portant les numéros 106.023 à 108.532, 170.269 à 172.543, 180.893 à 183.241, 197.931 à 203.335.

Le but de la réduction est d'éviter la détention de parts propres en portefeuille-titres.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à CHF 18.751.700,- (dix-huit millions sept cent cinquante et un mille sept cents francs suisses), représenté par 187.517 (cent quatre-vingt-sept mille cinq cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à 30.000,- LUF.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: H. Grisius, M. Delfosse, P. Docquier, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1999, vol. 115S, fol. 53, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

J. Delvaux.

(15844/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1999.

ARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.959.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 1999, actée sous le n° 101/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

(15845/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1999.

TAMPICO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.110.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 avril 1998 que Monsieur Alain Lam, Réviseur d'entreprises, demeurant 11, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Frank Bauler, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 75, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16768/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

TAMPICO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.110.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 75, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16767/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

LA BORSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.637.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 124, fol. 68, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA BORSA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18783/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

FUTURE ELECTRONICS SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Par la présente, Monsieur Thiron Johannes Nicolaas demeurant à:

Montemar 14, ECO 72, 03720 Benisa, Espana

Principal actionnaire et ancien gérant de la susnommée société.

Vend à Monsieur Belz Michel demeurant à:

165 Lamoriniestraat, 2018 Antwerpen, Belgique.

Nouveau gérant de la société selon extrait des résolutions des associés du premier février 1999, la S.à r.l. FUTURE ELECTRONIC SYSTEMS pour la somme de 250.000,- BEF (deux cent mille francs belges).

La société devenant la propriété du nouveau gérant Monsieur Belz Michel, Monsieur Thiron Johannes Nicolaas, se voit déchargé de toute responsabilité juridique ou autre, à partir de la date de signature du présent acte.

Toutes les créances à percevoir par la société, ainsi que le solde des comptes bancaires, jusqu'à la date de signature du présent acte, sont dues à Monsieur Johannes Nicolaas Thiron.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 14 mai 1999.

M. J. N. Thiron M. Belz F. Celis
Notaire

Le notaire Frank Celis soussigné, certifie que la signature apposée est celle de M. Johannes Nicolaas Thiron, M. Belz Michel.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31445/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

FIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.191.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

FIREN S.A.
T. Akkerman G. Silberman
Administrateur Administrateur

(31437/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.315.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.
Signature

(31438/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

FKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand'rue.

Au cours de son assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1999, la société a décidé de nommer Monsieur Ralf Paul Wiberg, Managing Director, domicilié Vredelaan 30, B-1640 Sint-Genesius-Rode Belgium comme nouveau gérant de FKI LUXEMBOURG, S.à r.l. avec effet immédiat.

Signature
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31439/580/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

HOLBORN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 25.237.

The Balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on July 2, 1999, vol. 525, fol. 15, case 7, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on July 8, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, July 6, 1999.

(31459/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

IMMOBILIERE GOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 15, rue Fany Schumacher.
R. C. Luxembourg B 49.247.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 1999, vol. 313, fol. 57, case 4/1 4/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 juillet 1999.

Signature.

(31460/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

**INACOM SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. VANSTAR EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 52.391.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANSTAR EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Dudelange, en date du 29 septembre 1995, publié au Mémorial C, n° 616 du 4 décembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Dudelange en date du 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, n° 519 du 15 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Rippweiler.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

1.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la liste de présence que les dix mille (10.000) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré de deux millions neuf cent dix-neuf mille francs luxembourgeois (2.919.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale et modification subséquente des statuts.
- 2) Augmentation du nombre d'administrateurs à quatre.
- 3) Nomination d'un quatrième administrateur.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en INACOM SERVICES EUROPE S.A.

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 1^{er} comme suit:

Version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of INACOM SERVICES EUROPE S.A.».

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INACOM SERVICES EUROPE S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs à quatre.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme quatrième administrateur Madame Ulla Franz, Geyslayweg 2, D-54668 Prümzurlay.

Quatrième résolution

Compte tenu de la nécessité d'harmoniser les exercices sociaux de toutes les sociétés formant le groupe INACOM, l'assemblée décide de modifier l'exercice social qui courait du 1^{er} mai au 30 avril pour un exercice social courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'année sociale actuelle en cours, qui a débuté le 1^{er} mai 1999, se terminera donc le 31 décembre 1999.

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 19.** The accounting year begins on January 1st and ends on December 31.».

Version française:

«**Art. 19.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoay, M. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

J. Elvinger.

(31462/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

INACOM SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 52.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour le notaire

Signature

(31463/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

**INDEPENDANCE ET EXPANSION, Société en commandite par actions,
Organisme de placement collectif.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour le notaire

Signature

(31464/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

INFRASTRUCTURE EUROPEENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 49.439.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 29 juin 1999, vol. 207, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(31465/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L -1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 41.616.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. Juni 1999

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Rücktritt des Abschlussprüfers BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED anzunehmen.

Die Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (BVI) wurde zum neuen Abschlussprüfer ernannt. Das Mandat endet mit der nächsten Ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 17. Juni 1999.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31466/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

INTER REPUBLIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 39.821.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 juin 1999 que:
- A été cooptée en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Madame Malou Faber, démissionnaire, Madame Laurence Damhuis Thonon, employée, demeurant à Houdemont (Belgique).

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31467/793/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

LA COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.160.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LA COSTA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.160, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 244 du 8 avril 1999.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, savoir:

1.- Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort, propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales;

2. Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg; propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution**Cession de parts sociales*

a) Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, préqualifié, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Jean-Marie Buckinx, administrateur de sociétés, demeurant à B-3770 Riemst (Belgique), Kinstraat 6/A, ici présent et ce acceptant;

50 (cinquante) parts sociales de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune de la société à responsabilité limitée LA COSTA, S.à r.l, prédésignée;

pour et moyennant le prix de USD 400,- (quatre cents US dollars) la part, soit au total la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), payée antérieurement au présent acte, hors présence du notaire instrumentant, dont renouvellement de quittance entière et définitive;

b) Monsieur Jan Jaap Geusebroek, préqualifié, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Jean-Marie Buckinx, prénommé, ici présent et ce acceptant;

50 (cinquante) parts sociales de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune de la société à responsabilité limitée LA COSTA, S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix de USD 400,- (quatre cents US dollars) la part, soit au total la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), payée antérieurement au présent acte, hors présence du notaire instrumentant, dont renouvellement de quittance entière et définitive.

Les associés préqualifiés Messieurs Jan Herman Van Leuvenheim et Monsieur Jan Jaap Geusebroek déclarent consentir réciproquement auxdites cessions de parts sociales, conformément aux stipulations des statuts.

Ensuite Monsieur Jan Jaap Geusebroek, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société LA COSTA, S.à r.l., déclare accepter les cessions de parts ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts sociales ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article cinq des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique:

Monsieur Jean-Marie Buckinx, administrateur de sociétés, demeurant à B-3770 Riemst (Belgique) Kinstraat 6/A.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, du gérant de la société: Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de la société: Monsieur Jean-Marie Buckinx, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Van Leuvenheim, J. Geusebroeck, J.-M. Duckinx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

J. Elvinger.

(31476/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

LA COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 68.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour le notaire

Signature

(31477/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JUZWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.777.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JUZWA S.A.

Signatures

Administrateurs

(31472/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JUZWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 25 mai 1998.

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
 Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

JUZWA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31473/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JANDIA WESTERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 13.367.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31470/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JANDIA WESTERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 13.367.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31469/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JANDIA WESTERLAND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 13.367.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche in Luxemburg am 5. Juli 1999 abgehalten wurde geht hervor, dass folgende Gesellschaftsmitglieder für eine Amtsdauer von 6 Jahren ernannt wurden:

Verwaltungsrat:

- Herr Nico Schaeffer, Doktor der Rechte, wohnhaft in Luxemburg
- Herr Jean Pirrotte, Versicherungsdirektor, wohnhaft in Luxemburg
- Fräulein Martine Schaeffer, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Prüfungskommissar:

- FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE., Luxemburg.

Luxemburg, den 5. Juli 1999.

Für gleichlautenden Auszug

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31468/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

GMP, LE GROUPE MUST PARTENER, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12-8B, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 47.515.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LE GROUPE MUST PARTENER, en abrégé GMP, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 13 septembre 1994, numéro 335.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 1999, enregistré à Mersch, le 5 mai 1999, Vol. 409, Fol. 43, Case 12, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Leclerc, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Koch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Présentation du rapport du liquidateur.

2.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.

3.- Fixation de la date du 9 juillet comme date pour une assemblée supplémentaire des actionnaires devant décider sur la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Rapport du liquidateur:

L'assemblée entend le rapport du liquidateur, savoir Monsieur Patrick Leclerc, économiste, demeurant à Luxembourg, sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

2) Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation:

Après avoir délibéré, l'assemblée nomme FIDUCIAIRE BENOY, avec siège social à Luxembourg, en qualité de commissaire-vérificateur, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

3) L'assemblée décide encore qu'une seconde assemblée se tiendra à la suite des présentes et aura pour ordre du jour:

a) Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.

b) Décharge à donner au liquidateur et au directeur général.

c) Prononciation de la clôture de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Leclerc, S. Hennericy-Nalepa, M. Koch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juin 1999, vol. 409, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 1999.

E. Schroeder.

(31479/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JOSSCHI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.825.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 525, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

JOSSCHI HOLDING S.A.

Signatures

(31471/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

LUSANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.484.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

LUSANA PARTICIPATIONS S.A.

P. Mestdagh

G. Lammar

Administrateurs

(31481/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MARKGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MARKGEST S.A.

Signature

(31484/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

KRITON, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 53.397.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour KRITON, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(31475/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

LAMBSDORFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.910.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 1998

La révocation de Monsieur Ralf Soboll en tant qu'administrateur de LAMBSDORFF INVESTMENTS S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.
G. Larera Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31478/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.002.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MARSID S.A.
Signatures
Administrateurs

(31485/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

NIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 mai 1999, enregistré à Mersch, le 21 mai 1999 au Vol. 409, Fol. 69, Case 6,

que la société anonyme NIPA S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte notarié en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 4 septembre 1998,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 5 juillet 1999.

E. Schroeder.

(31491/228/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.755.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. tenue au siège social de la société en date du 29 juin 1999 que:

- 1) le nombre des administrateurs est augmenté de 6 à 7,
- 2) Monsieur Martin Green est nommé administrateur supplémentaire, conformément à la proposition des administrateurs lors de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier 1999.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31486/304/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MELI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.895.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(31487/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

NARECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.195.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 1988.

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1999, le conseil d'administration de la société est composé de la façon suivante:

- Monsieur Claude Mack, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué
- Monsieur Philip L. Coates, homme d'affaires, demeurant à Brasschaat (Belgique)
- Monsieur Martin Heyse, employé privé, demeurant à Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NARECO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31489/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

NICOLETTA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NICOLETTA, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 novembre 1996, numéro 565.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 1999, enregistrée Mersch, le 22 mars 1999, Vol. 408, Fol. 92, Case 9, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Buriez, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 26 avril 1999, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de ERNST & YOUNG sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur, au liquidateur, aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société NICOLETTA a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée donne pouvoir en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités à la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, X. Buriez, M. Delfosse, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 mai 1999, vol. 409, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 1999.

E. Schroeder.

(31490/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ORANA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.761.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ORANA INVEST S.A.

Signatures

(31493/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ORANA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.761.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ORANA INVEST S.A.

Signatures

(31494/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.605.

Les comptes annuels, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31497/009/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.605.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 1999

L'assemblée générale, sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi, décide de convertir en Euros le capital social de la société.

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital par incorporation du résultat reporté d'un montant de 1.053,24.

L'assemblée générale décide par conséquent de fixer le capital social à EUR 125.000,-.

Le titre V chapitre 1, alinéas 1, 2 et 3, des statuts de la sociétés se lira donc comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt cinq mille euros). Il est représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale. Il est entièrement libéré.»

Pour copie conforme
J. Winandy C. Hamer
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. Euro1, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31498/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.605.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1999

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat des Administrateurs MM. Charles Hamer, Alain Leclair, Christian Volle, et Joseph Winandy et nomme ERNST & YOUNG Réviseur d'entreprises pour une période d'un an.

Pour copie conforme
J. Winandy C. Hamer
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31499/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PANEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Luxembourg, 14, route d'Eppeldorf.
R. C. Luxembourg B 52.704.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 1999, a nommé comme commissaire aux comptes Monsieur Patrick Arrogotti, gérant de société, Callian (F) en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31496/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.972.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ORANGENBURGER S.A.
J.-R. Bartolini H. Hansen
Administrateurs

(31495/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

MOSSER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.554.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour MOSSER A.G., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(31488/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

NOVOCERAM BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 44.204.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS,
Société Civile
Signature

(31492/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.449.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour PASSING SHOT S.A.
Société anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(31402/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.449.

L'assemblée générale statutaire du 14 juillet 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 1^{er} juin 1999.

Pour PASSING SHOT S.A.
Société anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31503/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SES, SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES, Société Anonyme.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 22.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

F. Baden.

(31542/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PARIBAS INSTITUTIONS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.025.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(31500/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PARIBAS INSTITUTIONS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.025.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société le jeudi 17 septembre 1998 à 11.00 heures

Résolution 5

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, les mandats d'Administrateur de MM. Charles Hamer, Denis Coulon, Marc Raynaud et Christopher Wyke pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1999.

Résolution 6

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de PricewaterhouseCoopers, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2000.

J.M. Loehr
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31501/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PERSIA KUNST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 55.127.

Suivant l'assemblée générale du 5 juillet 1999 le siège se situant actuellement à 25, avenue Emile Reuter est transféré avec effet au 5 juillet 1999 à
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Experts comptables et Fiscaux
Réviseurs d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31504/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

RENY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.743.

Extrait des résolutions adoptées en date du 25 juin 1999, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de M. Marc Muller en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de M. Christian Linsenmaier comptable, demeurant à F-Thionville à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée. M. Christian Linsenmaier terminera le mandat de son prédécesseur;

- La démission de M. Alain Noullet en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. M. Marc Muller expert-comptable, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur en son remplacement. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition
RENY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31522/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.310.

Extrait des Résolutions du Conseil d'administration en date du 4 juin 1999

- M. Massimo Capuani, dirigeant, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Roberto De Luca, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(31505/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.672.

Le bilan clos au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLLONE HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

(31506/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.672.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 juin 1998.

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Pietro Castelli, conseiller fiscal, demeurant à Biella (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
POLLONE HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31507/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.672.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLLONE HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

(31508/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.672.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mai 1999.

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

Conseil d'administration:

MM. Pietro Castelli, conseiller fiscal, demeurant à Biella, Italie, président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque demeurant à Luxembourg, administrateur
Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

REVISION MONTBRUN, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
POLLONE HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31509/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLYTEX PENSOEN B.V.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 56.632.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 529, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

POLYTEX PENSOEN B.V.
Signatures

(31510/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

POLYTEX PENSOEN B.V.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 56.632.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 529, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

POLYTEX PENSOEN B.V.
Signatures

(31511/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

QUARTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme QUARTAL S.A., avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 1999, en voie de publication.

- Que le capital social de ladite société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

- Qu'en tant actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que l'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.
 - Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.
 - Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
 - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exercice de leur mandat.
 - Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société dissoute, à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
 - Que les actions au porteur ont été annulées en présence du notaire instrumentaire.
- Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: E. Jastrow, B. Moutrier
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1999, vol. 850, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1999.

B. Moutrier.

(31520/272/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.223.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

(31512/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 1999 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 31 mars 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998.
- de réélire Messieurs Pierre Dubourg, Bruno Bottausci, Hervé Delaunay et Madame Françoise Graizely pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.
- de réélire PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31513/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.477.

Monsieur Paul Tulcinsky a démissionné de sa fonction de gérant le 31 mars 1999 à minuit.

Décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de son mandat de gérant.

Monsieur Paul Tulcinsky a cédé ses 50 parts sociales à Madame Marie-Jeanne Chèvremont.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1999.

Pour PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 517, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31516/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.477.

Il résulte de la réunion des associés-gérants tenue le 27 avril 1999 que

Monsieur Lobic de Rosa
Monsieur Amaury Evrard
Monsieur Günter Simon
Monsieur Jean-Denis Henrotte
Monsieur Thierry Jacob
Monsieur Manoj Kashyap
Monsieur Georges Kioes
Monsieur Walter Koob
Monsieur Laurent Marx
Monsieur Mervyn Martins
Madame Thelma Naegele
Monsieur John Parkhouse
Madame Valérie Piastrelli
Monsieur Philippe Sergiel
Monsieur Marc Stilmant
Madame Michèle Linchamps
Monsieur Robert Lejoly
Monsieur Charles Roemers

ont été nommés Directeurs dans le domaine des prestations de services professionnels aux clients en accord avec l'article 10 des statuts de la société. Ils auront pour compétence de signer tous les actes et documents professionnels (rapports, offres de services, notes d'honoraires, courriers de routine,...) à l'exclusion de tous les actes et documents non professionnels (engagement de personnel, contrat de location et de leasing, achat de mobilier et matériel informatique, virements bancaires et autres...)

et que

Monsieur Nicolas Gasztonyi

a été nommé Directeur financier en accord avec l'article 10 des statuts de la société. Il aura pour compétence de signer tous les actes et documents non professionnels d'ordre financier (virements bancaires, courriers aux administrations, rappels aux clients, confirmations aux fournisseurs,...), et tous les actes et documents non professionnels d'ordre non financier suivant procuration spécifique d'un associé-gérant (engagement de personnel, contrat de location et de leasing, achat de mobilier et matériel informatique,...); concernant les paiements non intra-groupe PwC, il ne pourra engager la société par sa seule signature que jusqu'à un montant de LUF 6.000.000,-.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1999.

Pour PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1999, vol. 517, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31517/581/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PATRI, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 67.161.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31514/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PATRI, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 67.161.

L'assemblée générale des actionnaires de la société a décidé, en date du 15 juin 1999:

- de nommer Madame la Comtesse Edwine van der Straten-Ponthoz et Monsieur Pascal Minne en tant qu'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2000 en remplacement de Madame Noëlla Antoine et Monsieur Pascal Roumiguié.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31515/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PROMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 59.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 1999, vol. 525, fol. 31, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31518/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

PUBLI 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8358 Giewel, 17, rue de Goetzingen.
R. C. Luxembourg B 64.115.

Le bilan du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Signature.

(31519/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

REGIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.270.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

REGIDOR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(31521/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

REVERDY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

Pour REVERDY INVESTMENTS S.A.

Signature

(31523/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 5.901.

Les rapport et bilan pour l'exercice 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 116S, fol. 91, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

F. Baden.

(31541/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SCN, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CENTRALES NUCLEAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 13.083.

Les rapports et comptes annuels pour l'exercice 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 116S, fol. 91, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

F. Baden.

(31543/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

R.I.I., REALISATION IMMOBILIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.003.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(31524/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

RIYADIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 51.694.

Constituée le 21 juin 1995 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 494 du 29 septembre 1995.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 1997 que:
la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Henri Van Schingen est acceptée et que Monsieur Patrick Willi, employé de bureau, demeurant à Versoix, Suisse, est nommé en remplacement jusques et compris l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2000.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 525, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31525/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.957.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(31526/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.957.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 29 avril 1999

Résolution

L'assemblée élit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Alvisé di Canossa, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), président
Luigino Dotto, dirigeant de sociétés, demeurant à Chiasso (Suisse), administrateur;
Gianfranco Boschetti, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Secrétaire Général:

Dario Iannucci, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie)

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg

Pour extrait conforme

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31527/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SECURITIES & PATRIMONY ACTIVE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.962.

Extrait des résolutions adoptées en date du 25 juin 1999, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

La démission de Monsieur Alain Noullet en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Mme Marion Muller, employée, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
SECURITIES & PATRIMONY ACTIVE MANAGEMENT S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31528/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

TELEPHONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.229.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 525, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

Signature.

(31557/000 /10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SELECT INVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.447.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

(31531/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SELECT INVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 1998 de la Société mentionnée sous rubrique.

En date du 17 avril 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
- de réélire MM Hans Rudolf Spillmann, Richard de Tscherner, Jean-Claude Ramel, Jacques Elvinger et Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

- de réélire COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 17 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31532/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SELECT INVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.447.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

(31533/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SELECT INVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1999 de la Société mentionnée sous rubrique

En date du 16 avril 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998.
- de réélire MM Hans Rudolf Spillmann, Richard de Tschanner, Jean-Claude Ramel, Jacques Elvinger et Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.
- de réélire PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 16 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31534/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SELAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.043.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31529/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SELAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.043.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 1999, a décidé de:

- nommer Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Emmanuel David pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.
- nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31530/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

TELEPOST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.291.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration en date du 13 mai 1999 que Monsieur John Pluthero «Chief Executive», demeurant à Ampthill (Royaume-Uni) a été coopté en tant que membre du Conseil d'administration de la société en remplacement de Monsieur Gert Munthe, administrateur démissionnaire. Cette cooptation de Monsieur Pluthero sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration en date du 14 mai 1999 que Monsieur Geoffrey David Budd, «Chartered Secretary», demeurant à Kings Langley (Royaume-Uni) a été coopté en tant que membre du Conseil d'administration de la société en remplacement de Monsieur Steven J. Cherry, administrateur démissionnaire. Cette cooptation de Monsieur Budd sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31558/793/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SEVICO, SERVICE INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 18.499.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31536/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SEVICO, SERVICE INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 18.499.

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 29 juin 1999 a pris les décisions suivantes:

- Monsieur Gérard Becquer, domicilié au 16, rue Eugène Ruppert à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Georges Deitz, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

- Monsieur Alain Cambay, domicilié au 75, avenue des Champs Elysées à Paris VIII, a été nommé Commissaire de la société en remplacement de Monsieur Roland Mertens, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

V. Steichen
Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31537/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SIGMA FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 1999, enregistré à Mersch, le 7 juin 1999 au Vol. 409, Fol. 85, Case 4,

que la société anonyme holding SIGMA FOOD HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte notarié en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18, du 11 janvier 1996,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 1999.

E. Schroeder.

(31539/228/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

**TECHNIQUE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 50.685.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Souillard, employé privé, Luxembourg;

2.- Monsieur Guy Genin, employé privé, Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société TECHNIQUE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg-Kirchberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 mars 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 14 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 30 janvier 1998.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 1999, enregistrée à Mersch, le 12 mars 1999, Vol. 408, Fol. 80, Case 4, en voie de publication.

Les associés, réunis en assemblée générale tenue sous seing privé en date de ce même jour, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, avec siège social à Luxembourg et ont fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

Les associés entendent le rapport de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, prénommée, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, les associés approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, de sa gestion de liquidation de la Société.

Les associés donnent également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

Les associés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société TECHNIQUE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a définitivement cessé d'exister.

Les associés décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Souillard, G. Genin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 1999, vol. 409, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 1999.

E. Schroeder.

(31556/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SERVA BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 52.916.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SERVA BENELUX S.A.

Signature

(31535/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

STANDARD FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.144.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Affectation du résultat:

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter le bénéfice de l'exercice de 5.432.879,- LUF à nouveau.

Composition du Conseil d'Administration:

- M. Kurt-Nybroe-Nielsen, Danemark;
- INTERCONNECT AS, Danemark;
- M. Erik Nordstrøm, Walferdange.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseur d'entreprises

Signature

(31547/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

STANDARD FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.144.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 8.372.079 LUF comme suit:

Bénéfice de l'exercice	8.372.079,- LUF
Perte reportée	(2.281.024,- LUF)
Bénéfice à affecter	6.091.055,- LUF
Affectation réserve légale	(305.000,- LUF)
Résultat à reporter	6.786.055,- LUF

Composition du Conseil d'Administration:

- M. Kurt-Nybroe-Nielsen, Danemark;
- NORDIC FINANCIAL SERVICES S.A.;
- M. Erik Nordstrøm, Walferdange.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Experts comptables et fiscaux
Réviseur d'entreprises
Signature

(31548/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

STANDARD FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.144.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 15.372.509 LUF comme suit:

Affectation réserve légale	770.000,- LUF
Résultat reporté	14.602.509,- LUF
	15.372.509,- LUF

Composition du Conseil d'Administration:

- M. Kurt-Nybroe-Nielsen, Danemark;
- NORDIC FINANCIAL SERVICES S.A., Luxembourg
- M. Erik Nordstrøm, Walferdange.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Weber & Bontemps

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Experts comptables et fiscaux
Réviseur d'entreprises
Signature

(31549/592/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SVECIA SECURITIES , SICAV N.3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.832.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1998.

(31550/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SVECIA SECURITIES , SICAV N.3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.832.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1998

En date du 11 mai 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Sicav mentionnée ci-dessus, a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997.
 - d'accepter les propositions du Conseil d'Administration suivantes et donc:
 - d'approuver une distribution, pour chaque compartiment, de 85 % du revenu net tel que défini par le «UK Inland Revenue».
 - de payer ces dividendes endéans les limites légales.
 - d'approuver le réinvestissement de ces dividendes dans les compartiments correspondants.
 - de réélire, en qualité d'Administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999, M. Sten Karlberg, M. Trond Lomsdalen, M. Henrik Jönsson, M. Pierre Delandmeter et SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., représentée par M. Antoine Gilson de Rouvieux.
 - de réélire COOPERS ET LYBRAND, LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.
- Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 1998.
Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(31551/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

ATS LUX, société Anonyme.

Siège social: L-4530 Differdange, 2, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio Picardo, transporteur, demeurant à B-7120 Estinnes, 26A, rue Alfred Leduc,
2. Monsieur Andrea Crv, transporteur, demeurant à Differdange, 2, avenue Grande-Duchesse Charlotte,
3. Monsieur Giorgio Centorame, garagiste, demeurant à B-7130 Bray, 813, route de Mons.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils dédarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATS LUX.

Cette société aura son siège social à Differdange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet:

- le transport tant national qu'international de marchandises ainsi que leur stockage, entreposage et manutention;
- la location de voitures automobiles ainsi que de leurs remorques et accessoires,
- l'importation et l'exportation en gros de véhicules à moteur neufs et d'occasion et leurs accessoires neufs ou d'occasion,
- faire office de commissionnaire de transport.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet, ou celui de sociétés, associations, établissements dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les mille deux cent cinquante (1.250) actions comme suit:

1) Monsieur Antonio Picardo, préqualifié, quatre cent dix-sept actions	417
2) Monsieur Andrea Crv, préqualifié, quatre cent dix-sept actions	417
3) Monsieur Giorgio Centorame, préqualifié, quatre cent seize actions	416
Total : mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents (312.500,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs (55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Antonio Picardo, préqualifié,
- Monsieur Andrea Crv, préqualifié,
- Monsieur Giorgio Centorame, préqualifié.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire, LUX AUDIT S.A., ayant son siège à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué, Monsieur Antonio Picardo, préqualifié, avec mission de représenter la société pour la gestion journalière.

4) L'adresse du siège de la société est fixée à L-4530 Differdange, 2, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Picardo, A. Crv, G. Centorame, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 1999, vol. 410, fol. 11, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 1999.

U. Tholl.

(31573/232/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1999.

ATS LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-4530 Differdange, 2, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 22 juin 1999,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme ATS LUX, avec siège social à L-4530 Differdange, 2, avenue Grande-Duchesse Charlotte, à savoir:

1. Monsieur Antonio Picardo, transporteur, demeurant à B-7120 Estinnes, 26A, rue Alfred Leduc,
2. Monsieur Andrea Crv, transporteur, demeurant à Differdange, 2, avenue Grande-Duchesse Charlotte,
3. Monsieur Giorgio Centorame, garagiste, demeurant à B-7130 Bray, 813, route de Mons.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Antonio Picardo, préqualifié, qui est chargé de représenter la société pour la gestion journalière.

Ainsi décidé à Differdange, le 22 juin 1999.

Signé: A. Picardo, A. Crv, G. Centorame.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 1999, vol. 410, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 1999.

U. Tholl.

(31574/232/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1999.

**THERMOTRANSPORT LUXEMBOURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
zum Stammkapital von 500.000,- LUF.**

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 30.023.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Petingen, am 6. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nr. 119 vom 2. Mai 1989, Umänderungsurkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch, am 4. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nr. 201 vom 24. Mai 1994.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxembourg, am 6. Juli 1999, Band 525, Seite 31, Fach 5, wurde im Handelsregister Luxembourg am 8. Juli 1999 eingetragen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

THERMOTRANSPORT LUXEMBOURG,
G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung
Unterschrift

(31559/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.782.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SIMIS HOLDING S.A.
J.-R. Bartolini F. Stamet
Administrateurs

(31540/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

AZERO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, 106, route d'Arlon.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on June 9.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by two directors, Mr J.O. H. van Crugten and Mr H. Ester.
- 2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by two directors, Mr J.O.H. van Crugten and Mr H. Ester.
- 3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by two directors, Mr J.O.H. van Crugten and Mr H. Ester.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a Company, which they declared organised among themselves:

Chapter I - Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and by the present articles.

The Company will exist under the name of AZERO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office at Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object.

The object of the company is the taking of participating interests, in whatever form; of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may also carry out all the commercial, industrial and financial acts as well as movable as immovable, which it considers to be necessary for the fulfilment of its object.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital, Shares**Art. 5. Corporate Capital.**

The corporate capital of the company is set at NLG 3,000,000.- (three million Dutch Guilders) divided into 3,000 (three thousand) shares with a par value of NLG 1,000 (one thousand Dutch Guilders), each fully paid-in.

Art. 6. Shares.

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III - Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors.

The company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of a general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors because of death, retirement or otherwise, such vacancy will be filled in the manner provided by law.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

The board of directors will choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of the board of directors and of shareholders, but in his absence the board or the general meeting will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, by fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by consent in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it has been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the directors that an emergency exists for the purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers.

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor.

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV - Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting.

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday in June of each year, at 14.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings.

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meeting, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote.

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

In case of splitting between the usufruct and the «naked-ownership», the voting right belongs to the usufructuary.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Chapter V - Accounting Year, Distribution of Profits

Art. 18. Accounting Year.

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII - Applicable Law

Art. 21. Applicable Law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

By derogation to article 15, the first annual general meeting of shareholders will be held on the last Friday in June 2000 at 14.00 p.m.

By derogation to article 18, the first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the last day of December 1999.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

1. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., prenamed:
subscribed capital: NLG 1,000,000.- (one million Dutch Guilders)
number of shares: 1,000 (one thousand)
amount paid in: NLG 1,000,000.- (one million Dutch Guilders)
 2. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., prenamed:
subscribed capital: NLG 1,000,000.- (one million Dutch Guilders)
number of shares: 1,000 (one thousand)
amount paid in: NLG 1,000,000.- (one million Dutch Guilders)
 3. HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., prenamed:
subscribed capital: NLG 1,000,000.- (one million Dutch Guilders)
number of shares: 1,000 (one thousand)
amount paid in: NLG 1,000,000.- (one million Dutch Guilders)
- Total:
subscribed capital: NLG 3,000,000.- (three million Dutch Guilders),
number of shares: 3,000 (three thousand),
amount paid in: NLG 3,000,000.- (three million Dutch Guilders).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in the article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 678,000.- LUF.

The share capital is valued at 54,916,300.- LUF.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2000:

- 1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered office in Mamer,
- 2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., registered office in Mamer,
- 3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., registered office in Mamer.

II) The number of auditors is set at one.

The following have been elected as statutory auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2000:

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

III) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or several members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

The present deed worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par deux administrateurs, M. J.O.H. van Crugten et M. H. Ester.

2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par deux administrateurs, M. J.O.H. van Crugten et M. H. Ester.

3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par deux administrateurs, M. J.O.H. van Crugten et M. H. Ester.

Lesquels comparants ont arrêté tel qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination sociale AZERO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la société est fixé à NLG 3.000.000.- (trois millions de florins hollandais), divisé en 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de NLG 1.000.- (mille florins hollandais), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Forme des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats à actions multiples.

Titre III - Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement conformément aux dispositions de la loi.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par téléfax ou par télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Toute décision prise par une majorité des administrateurs qu'il y a urgence est concluante et obligatoire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse, le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

En cas de division entre l'usufruit et la nue-propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale.

L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices nets annuels. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celle exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, la première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi de juin 2000 à 14.00 heures.

Par dérogation à l'article 18, la première année sociale commence à la date de constitution de la société et finit le dernier jour de décembre 1999.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

1. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., préqualifiée:
 capital souscrit: NLG 1.000.000,- (un million de florins hollandais)
 nombre d'actions: 1.000 (mille)
 libération: NLG 1.000.000,- (un million de florins hollandais)
 2. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., préqualifiée:
 capital souscrit: NLG 1.000.000,- (un million de florins hollandais)
 nombre d'actions: 1.000 (mille)
 libération: NLG 1.000.000,- (un million de florins hollandais)
 3. HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., préqualifiée:
 capital souscrit: NLG 1.000.000,- (un million de florins hollandais)
 nombre d'actions: 1.000 (mille)
 libération: NLG 1.000.000,- (un million de florins hollandais)
- Total:
 capital souscrit: NLG 3.000.000,- (trois millions de florins hollandais),
 nombre d'actions: 3.000 (trois mille),
 libération: NLG 3.000.000,- (trois millions de florins hollandais).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 678.000,- LUF.

Le capital social est évalué à 54.916.300,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils reconnaissent être dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- 1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., siège social à Mamer,
- 2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., siège social à Mamer,
- 3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., siège social à Mamer.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2000.

II) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2000.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

III) Conformément aux statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes qui ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.O.H. Van Crugten, H. Ester, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, vol. 117S, fol. 39, case 9. – Reçu 549.162 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

J. Delvaux.

(31575/208/475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1999.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a company with registered office in Luxembourg, 23, avenue Monterey, represented by Mr Giancarlo Cervino, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, on June 14th, 1999,

2) LOUV LTD, a company organised under the Law of Jersey, with registered office in 35/37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands,

represented by Mr Giancarlo Cervino, prenamed, pursuant to a proxy given in Luxembourg, on June, 14th, 1999.

Said proxies signed «ne varietur» by the appearing parties, in the capacity in which they act, and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties, in the capacity in which they act, have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I.-Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests. The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifty-one thousand six hundred Euros (EUR 51,600.-), represented by five hundred and sixteen (516) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer or nominative form according to the choice of the shareholders.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by one million nine hundred and forty-eight thousand four hundred Euros (EUR 1,948,400.-) in order to raise it from fifty-one thousand six hundred Euros (EUR 51,600.-) to two million Euros (EUR 2,000,000.-), as the case may be, by the issue of nineteen thousand four hundred and eighty-four (19,484) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful, even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II.- Management, Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III.- General Meeting and Distribution of Profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Thursday in June at 9.00 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV.- Accounting Year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V.- General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies, as amended.

Transitory Provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December one thousand nine hundred and ninety-nine.

2. The first annual general meeting will be held in the year two thousand.

Subscription and Payment

The articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the shares as follows:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed, five hundred and fifteen shares	515
2) LOUV LTD, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: five hundred and sixteen shares	516

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of fifty-one thousand and six hundred Euros (EUR 51,600.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary, who states it expressly.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately eighty thousand Luxembourg Francs (LUF 80,000.-).

For purpose of registration the corporate capital is valued at two million eighty-one thousand five hundred and thirty-nine Luxembourg Francs (LUF 2,081,539.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, in the capacity in which they act, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is:

L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Giancarlo Cervino, prenamed,

b) Mr Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., residing in Differdange (Luxembourg),

c) Mr Pierre Mestdagh, private employee residing in Strassen (Luxembourg),

d) FINIM LTD, a company organised under the law of Jersey, having its registered office in Jersey.

- 4) Is appointed as statutory auditor FIN-CONTROLE, Société Anonyme, having its registered office in Luxembourg.
 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and interpreted in a language known to the person appearing acting in the hereabove stated capacities, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, daté de Luxembourg du 14 juin 1999;

2.- LOUV LTD, une société du droit de Jersey, avec siège social à 35/37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, préqualifié,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé, daté de Luxembourg du 14 juin 1999.

Les prédits pouvoirs, signés ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante et un mille six cents euros (EUR 51.600,-), représenté par cinq cent seize (516) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Sauf dispositions contraires de la loi, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de un million neuf cent quarante-huit mille quatre cents euros (EUR 1.948.400,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un mille six cents euros (EUR 51.600,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), le cas échéant par l'émission de dix-neuf mille

quatre cent quatre-vingt-quatre (19.484) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à neuf (9.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, cinq cent quinze actions	515
2) LOUV LTD, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: cinq cent seize actions	516

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante et un mille six cents euros (EUR 51.600,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à deux millions quatre-vingt-un mille cinq cent trente-neuf francs luxembourgeois (LUF 2.081.539,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

- 3) Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Giancarlo Cervino, préqualifié,
- b) Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange (Luxembourg),
- c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen (Luxembourg),
- d) FINIM LTD, Société du droit de Jersey, ayant son siège social à Jersey.

4) Est nommée commissaire aux comptes, la société FIN-CONTROLE, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Cervino, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 117S, fol. 62, case 10. – Reçu 20.815 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 1999.

T. Metzler.

(31583/222/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1999.

CANAL HOUSE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Mamer, 106, route d'Arlon.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on June 9.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
duly represented by two directors:

Mr J.O.H. van Crugten and Mr H. Ester.

The appearing party declared to form by the present deed a limited liability company (société à responsabilité limitée) of Luxembourg law governed by the relevant law and the present articles of association and assign the assets referred to in article 5 to the execution of the activity as described in more details in article 3 of the articles of association of the hereafter described company.

Art. 1. The company has as denomination CANAL HOUSE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is set at Mamer.

Art. 3. The purpose for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has a participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at NLG 16,600,000.- (sixteen million six hundred thousand Dutch Guilders) divided into 16,600 (sixteen thousand and six hundred) shares with a nominal value of NLG 1,000.- (one thousand Dutch Guilders), each fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non-shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years start on the first of January and finish on December 31, of each year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three-quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. In case of splitting between the usufruct and the «naked-ownership», the voting right belongs to the usufructuary.

Art. 14. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

Transitory disposition

The first company year starts this day of formation of the company and will end on December 31, 1999.

Subscription – Payment

The shares have been fully subscribed by F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., prenamed.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. has paid up the 16,600 (sixteen thousand six hundred) subscribed shares by a contribution of 874 (eight hundred and seventy-four) shares of the Luxembourg company called CANAL HOUSE S.A., a company registered at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. declares that through this supply, CANAL HOUSE INTERNATIONAL, S.à r.l., owns more than 75 % of the corporate capital of CANAL HOUSE S.A. and that consequently the capital duty of 1 % on the capital subscribed is not due.

The valuation of the supply is not submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises».

Evaluation – Costs

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the company or to be paid by the company that are in connection with its formation amount to approximately to 165,000.- LUF.

Extraordinary meeting of shareholders

Thereafter the appearing shareholders sitting in general meeting of shareholders, considering themselves as duly called, have taken the following resolutions:

1. The company is managed by 1 (one) Manager.

2. Is nominated Manager of the company for an unlimited period with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:

Mr J.O.H. van Crugten, private employee, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

3. The company's registered office is in Mamer, 106, route d'Arlon.

The undersigned notary informed the shareholder on the fact that the corporate capital is expressed in Dutch Guilders, whereas the provisions of Article 182 of the law of 10 August 1915 on commercial companies provides for a capital represented by shares of a par value of LUF 1,000.- or multiple of LUF 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

dûment représentée par deux administrateurs, savoir:

Monsieur J.O.H. van Crugten et Monsieur H. Ester.

Laquelle comparante a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination CANAL HOUSE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de NLG 16.600.000,- (seize millions six cent milles florins hollandais), divisé en 16.600 (seize mille six cents) parts sociales, d'une valeur nominale de NLG 1.000,- (mille florins hollandais), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devrait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. En cas de division entre l'usufruit et la nue-propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 14. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 1999.

Souscription - Libération

Les parts ont été entièrement souscrites par F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., préqualifiée.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. a libéré les 16.600 (seize milles six cents) parts souscrites par l'apport de 874 (huit cent soixante-quatorze) actions de la société luxembourgeoise dénommée CANAL HOUSE S.A., société domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. déclare que par cet apport, CANAL HOUSE INTERNATIONAL, S.à r.l., détient plus de 75 % du capital de CANAL HOUSE S.A., et qu'en conséquence, le droit d'apport de 1 % sur le capital souscrit n'est pas dû.

L'évaluation de l'apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement par un réviseur d'entreprises.

Evaluation – Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 165.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.

2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

M. J.O.H. van Crugten, employé privé, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

3. La société a son siège social à Mamer, 106, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a informé l'associé sur le fait que le capital social est exprimé en florins hollandais, alors que les dispositions de l'article 182 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales prévoient que le capital doit être représenté par des parts d'une valeur nominale de LUF 1.000,- ou de multiple de LUF 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.O.H. Van Crugten, H. Ester, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 117S, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

J. Delvaux.

(31577/208/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1999.

SPAC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.054.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

R. Frere

(31545/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.

SPAC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.054.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 mai 1999

«(4) The Meeting accepts the resignation of Mr Kenichi Enami with effect from 1st July 1998 and grants full discharge to Mr Kenichi Enami for the execution of his mandate.

The Meeting accepts the resignation of LE FOYER ASSURANCES with effect from 1st September 1998 and grants full discharge to LE FOYER ASSURANCES for the execution of its mandate.

5) The Meeting ratifies the co optation of Mr Shunji Abo as Director.

Mr Shunji Abo is appointed Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2001.

6) The Meeting decides to decrease the number of Directors from 6 to 5 Directors.

8) ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi à Luxembourg, is reappointed Statutory Auditor and External Auditor until the annual General Meeting of Shareholders to be held on 2000.»

Traduction française:

«L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Kenichi Enami avec effet au 1^{er} juillet 1998 et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée accepte la démission de LE FOYER ASSURANCES S.A. avec effet au 1^{er} septembre 1998 et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Shunji Abo en tant qu'Administrateur.

Monsieur Shunji Abo est nommé Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs de 6 à 5.

ERNST & YOUNG, rue Coudenhove Kalergi à Luxembourg est réélu en tant qu'Auditeur et Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.»

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour la société

R. Frere

(31546/730/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1999.